

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

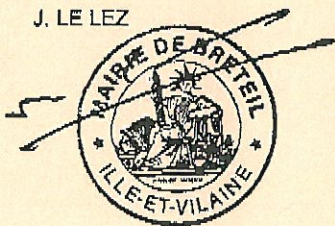


Nombre  
de Conseillers en exercice .... 22  
de Présents ..... 17  
de Votants ..... 20

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18 janvier 2006 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10 janvier.

Le Maire,

J. LE LEZ



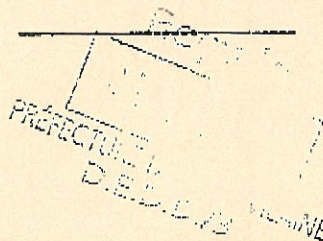
L'an deux mil six, le 16 janvier le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Joseph LE LEZ, Maire.

**Étaient présents** : M. LE LEZ, MM GROGNEUF, VOURC'H, CHERIAUX, Mme HAMON I, DROUET, Melle LE CORRE, Mr LE FLOHIC, Mmes COCHERYE, ALLAIN, MM FRIN, MESNARD, BEUNET, MERLET, TRINQUART, Mme ROUAULT, Mr CHAUVIN.

**Excusés** : Mme HAMON A., MM GUENARD, BRIAND, DUGUE, GERARD.

**Pouvoirs** : Jean-Claude DUGUE à Joseph GROGNEUF, Pierre BRIAND à Michel CHERIAUX, Daniel GERARD à Marie-Pierre LE CORRE.

**Secrétaire de séance** : Mr Yvon LE FLOHIC a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



### - Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu - Inventaire des zones humides - Inscription dans le prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de l'étude préalable au Contrat de Restauration-Entretien des berges du bassin versant du Meu, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu, maître d'ouvrage de ce programme sur le bassin versant du Meu a demandé l'élaboration de l'inventaire des zones humides du territoire de la Commune. Une cartographie couleur et un document récapitulatif de l'ensemble des zones humides ont été remis à la commune.

Conformément au Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux de la Vilaine (article 100 des préconisations du SAGE Vilaine), ces éléments d'information sont nécessaires lors de l'élaboration ou la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'inventaire des zones humides fourni ainsi que la cartographie,
- S'ENGAGE à inscrire cet inventaire en zone naturelle protégée Np dans le zonage du prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux préconisations du SAGE Vilaine.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

